

## ***Défendons ensemble l'égalité des chances pour tous !***

Monsieur le Président,

Depuis des mois, voire pour certains des années, nous nous sommes associés au projet, certes ambitieux mais parfaitement réaliste, de Michel Point : participer au Dakar en qualité de copilote.

Comme un large public : personnalités politiques, partenaires, presse, télévision, internautes, nous avons été révoltés, fin décembre, de la décision d'invalidation de sa licence. Aujourd'hui nous apprenons avec plaisir que vous vous engagez à nos côtés pour réparer cette injustice en proposant de défendre le dossier de Michel Point devant le prochain Comité Mondial qui se tiendra fin juin.

Nous attirons à nouveau votre attention sur la mention « cécité exclue » de l'article 11.1 Licence internationale navigateur restrictive de l'Annexe L au Code Sportif International, d'octobre 2002. En effet, même si l'on admet que la cécité est une affection incompatible avec la pratique du sport automobile, il est totalement discriminatoire pour les personnes atteintes de cécité d'établir une distinction entre elles et celles qui souffrent d'une autre affection incompatible avec la pratique du sport automobile et pourtant susceptibles de bénéficier de la licence navigateur restrictive. Nous demandons donc que tous les handicaps soient traités sur le même pied d'égalité et que l'on cesse de se réfugier derrière des préjugés.

Sachez que cette pétition a aussi pour objectif de vous appuyer dans votre démarche auprès de la FIA.

Ce projet doit aboutir ! Rien de concret ne s'y oppose et nous sommes prêts si nécessaire à remobiliser nos énergies pour dénoncer cette situation discriminatoire.

### **Le Comité de Soutien**

M. : .....

Mme : .....

Ville : .....

Pays : .....